

VIVRE À MELLE



Mazières-sur-Béronne, Melle, Paizay-le-Tort
Saint-Léger-de-la-Martinière, Saint-Martin-lès-Melle

Mai 2019

EDITO

Mars 2008, mars 2014, mars 2020, tous les six ans ou presque à quelques rares exceptions, reviennent depuis plus d'un siècle les échéances municipales. C'est le moment fort de la vie locale. Celui ou chacune et chacun choisit en son for intérieur celles et ceux à qui confier la responsabilité de gérer en notre nom à tous, notre commune. Par le passé, dans chacune de nos cinq communes, les Mellois ont toujours marqué leur attachement à cet exercice de démocratie locale en participant nombreux au scrutin et gageons que celui de 2020 ne fera pas exception à cette règle.

« La Berlande », « Vivre à Melle », « Saint-Léger-de-la-Martinière », « Entre Béronne et Argentière » et « Le p'tit journal » vos bulletins municipaux vivent au rythme de cette démocratie locale en tentant de vous tenir informés des principaux événements qui rythment notre quotidien. Chacun à sa manière, ces bulletins municipaux ont essayé d'être des journaux municipaux d'information et surtout pas les journaux des municipalités et des majorités en place. Ce numéro, réalisé dans le même esprit est pourtant très particulier, il est le premier de la commune nouvelle et le dernier de la mandature. Comme nous y invite la législation, la municipalité ne publiera pas de bulletins jusqu'aux élections pour assurer une parfaite équité entre les futures listes de candidats. Le prochain numéro sera réalisé par l'équipe municipale que vous allez choisir en mars prochain. Ce sera une nouvelle aventure pour votre bulletin municipal.



Nous souhaitons à la future équipe de rédaction autant de plaisir à le concevoir, le rédiger et le mettre en page que nous avons pu en prendre. Nous souhaitons surtout aux citoyens-lecteurs d'y trouver du plaisir à le lire et les informations utiles pour faire vivre le « vivre ensemble » et renforcer solidarité et lien social.

Pierre Bernard,
Maire délégué de
Mazières-sur-Béronne

Yves Debien, Maire de Melle

Jacqueline Bouchet,
Maire déléguée de Paizay-le-Tort

Christophe Labrousse,
Maire délégué de Saint-Léger-de-
la-Martinière

Bertrand Devineau, Maire
délégué de Saint-Martin-lès-Melle

Pour fêter son nouveau territoire, la commune nouvelle a invité la caravane internationale des clowns à sillonner nos cinq communes dans le cadre de la 9^e édition du Très Grand conseil mondial des clowns

le dimanche 2 juin

Chaperonnés par un Maître de cérémonie, 12 clowns venus des quatre coins du monde viendront à la rencontre des Mellois.

**Réservez votre journée pour
suivre la caravane !**

Saint-Martin-lès-Melle
Vallée de l'Argentière, jeux pour enfants
(côté école)

12h30 Pique-nique partagé
14h Spectacle

Mazières-sur-Béronne 15h
Place de la chaume Le Petit Beauvais

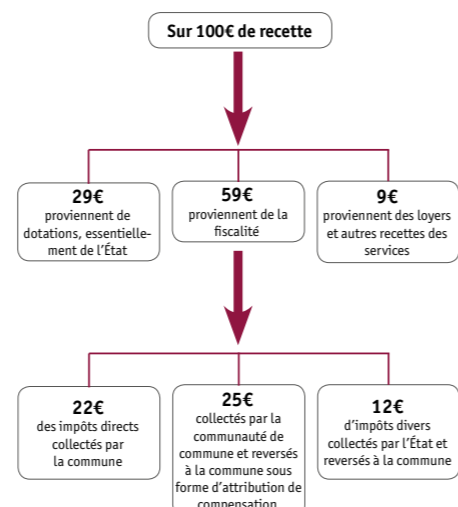
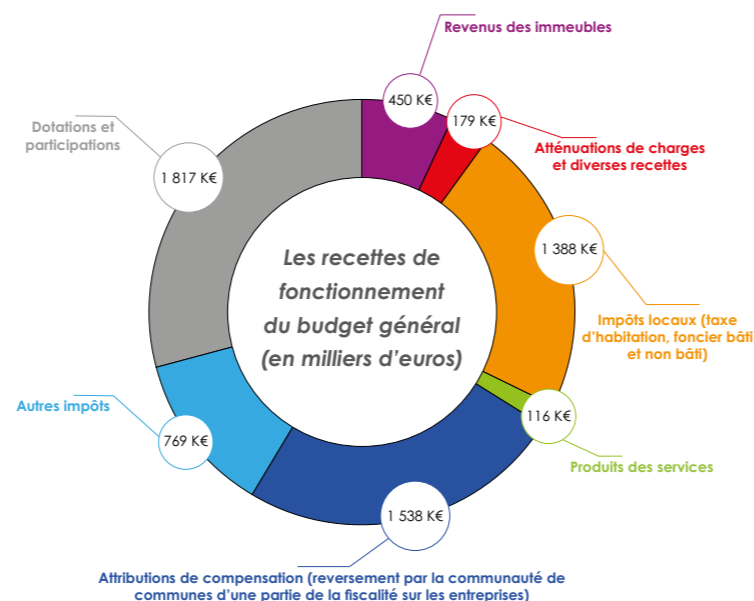
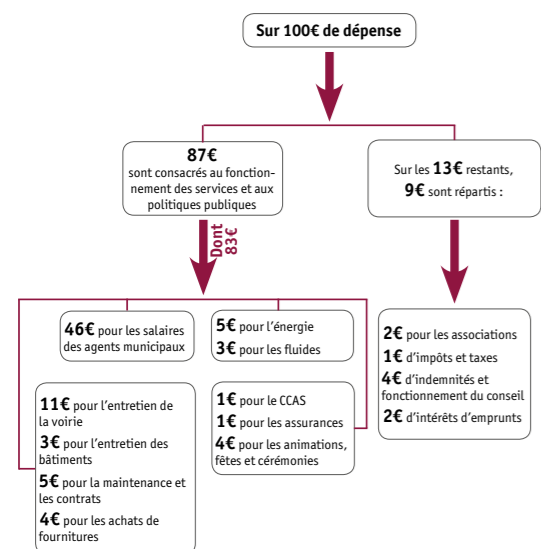
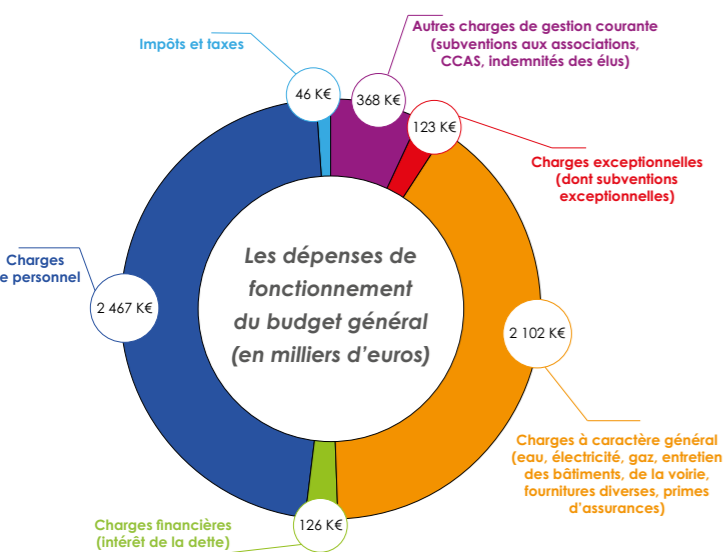
Paizay-le-Tort 16h
Stade de Paizay le Tort

St Léger-de-la-Martinière 17h
Jardin à côté de la salle polyvalente

Melle 18h
Grand spectacle final sur la Scène Goirand
inaugurée en grandes pompes

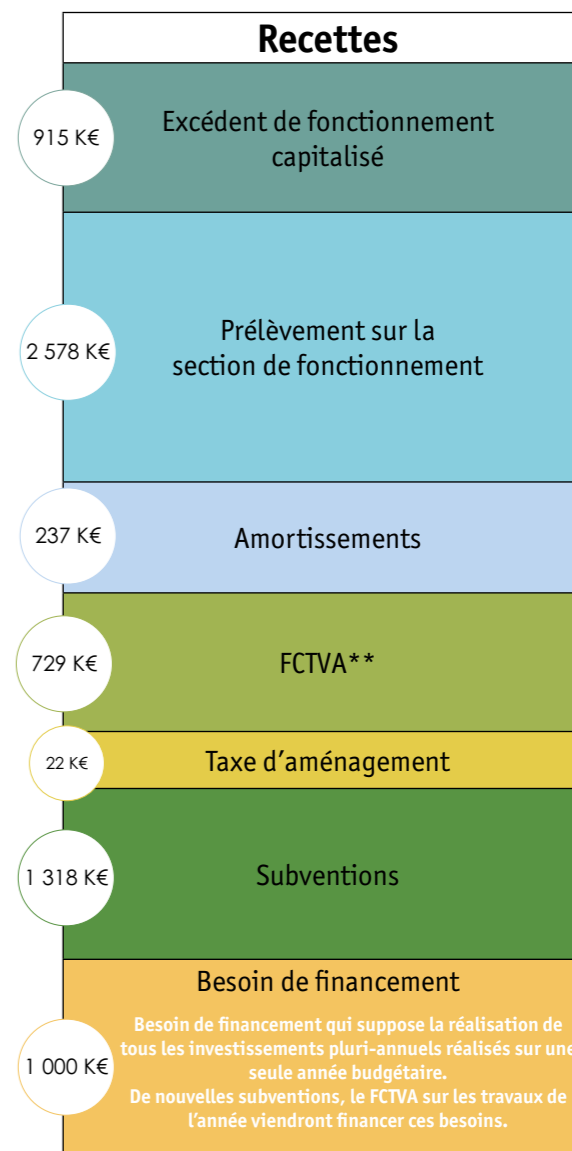
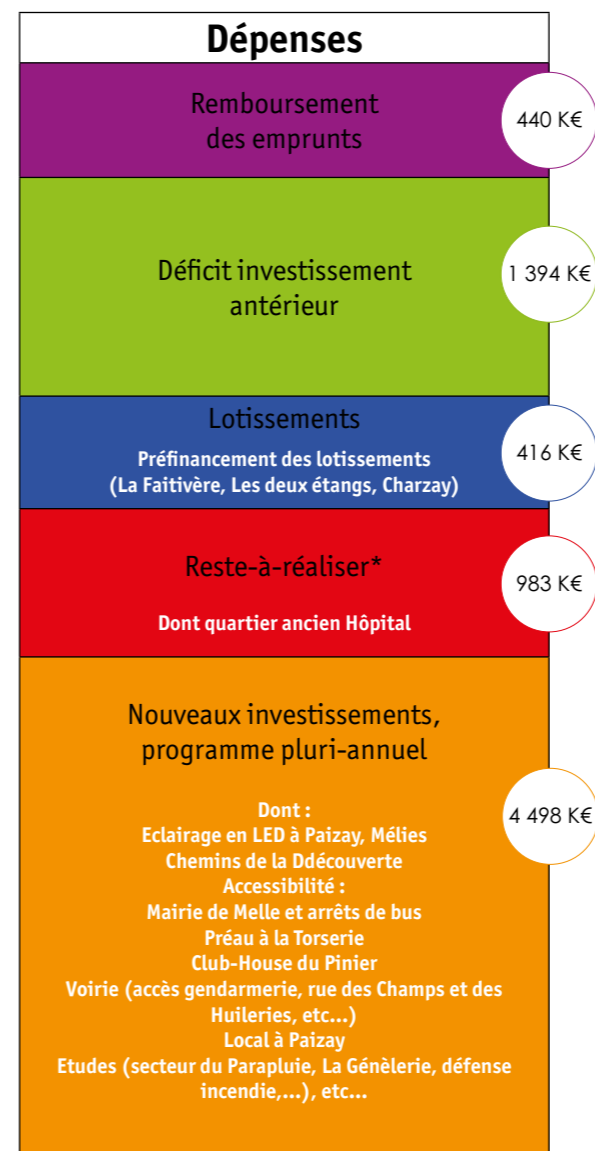
Budget Municipal 2019

► Premier budget de fonctionnement de Melle, commune nouvelle :



► Premier budget d'investissement de Melle, commune nouvelle : 6,8 millions d'euros dont 4,5 millions de travaux

Budget d'investissement - 2019 (en milliers d'euros)



*Restes à réaliser : Dépenses engagées non mandatées au 31 Décembre de l'exercice aux recettes certaines et donc ne nécessitant pas de besoin de financement nouveau.

**FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA (Remboursement par l'État d'une partie de la TVA sur travaux).

► Quelques lignes forces du budget d'investissement

- Des investissements d'avenir répartis sur l'ensemble du territoire municipal.
- Des investissements intégrant les économies d'énergie pour diminuer à terme les coûts de fonctionnement.
- Des investissements pour des déplacements plus sécurisés et une amélioration du cadre de vie.
- Un budget pluriannuel permettant de mieux prévoir la répartition de la charge sur plusieurs exercices et d'éviter le risque d'une année « creuse » en 2020, année du renouvellement du conseil municipal.
- Des travaux réalisables par les entreprises locales.

- Généralisation des actions du CCAS aux familles des cinq communes déléguées.
- Maintien des aides au monde associatif et des crédits à la culture, au sport et à l'animation

► Un budget d'investissement sur deux ans de 5 millions d'euros

La commune va investir de manière soutenue sur l'ensemble de son territoire sans avoir recours à l'emprunt grâce à sa capacité d'autofinancement, les remboursements de TVA par l'État et les subventions. Ce seront 3,5 millions d'euros de travaux nouveaux prévus au budget d'investissement pour les deux années à venir en plus du million d'euros de travaux à terminer et déjà engagés dans nos communes. Envisager les investissements de façon pluriannuelle permet de mieux prévoir la répartition de la charge sur plusieurs exercices et d'éviter le risque d'une année « creuse » en 2020, année du renouvellement du conseil municipal.

Quelques lignes force de ce budget d'investissement

- De nouveaux lotissements répartis sur l'ensemble du territoire municipal pour préserver l'avenir et accueillir de nouveaux habitants
- Des investissements intégrant les économies d'énergie pour diminuer à terme les coûts

de fonctionnement comme par exemple en poursuivant le remplacement de l'éclairage public économe par des LED.

- Des aménagements et des réfections de voirie pour des déplacements plus sécurisés et une amélioration du cadre de vie.

- Des travaux pour améliorer la qualité des équipements municipaux pour mieux accueillir les usagers.

- Des travaux réalisables par les entreprises locales.

Fiscalité locale : Quels taux ?

Le conseil municipal a confirmé les orientations de la charte en optant pour le délai maximum réglementaire d'harmonisation et a reconduit les taux cibles (taux qui seront appliqués sur tout le territoire à l'issue des 12 ans).

- 6,48 % pour la taxe d'habitation
- 14,93 % pour le foncier bâti
- 34,72 % pour le foncier non bâti.

Les taux réellement appliqués dans chaque commune seront calculés par les services fiscaux à partir des taux actuels, des taux cibles et des bases fiscales pour assurer une convergence graduelle.

► Mars 2020, un nouveau conseil municipal pour notre nouvelle commune !

A l'occasion des élections municipales de mars prochain, les électeurs de nos cinq communes éliront ensemble pour six ans le conseil municipal de la commune nouvelle qui sera constitué de 33 conseillers. L'importance de ce suffrage n'échappera à personne, il sera celui qui conduira à l'élection du premier conseil municipal et du premier maire élus au suffrage direct de notre

commune et remplacera celui issu de la fusion des cinq conseils élus en 2014. En quelque sorte, une seconde naissance après celle du 1er janvier et sa création.

En effet nos cinq communes ne formeront plus qu'une seule circonscription électorale avec les mêmes **listes paritaires** de candidats et le même mode de scrutin. Les listes

devront être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement et le mode de scrutin sera **le scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire.**

► Liste bloquée pour tous, adieu le panachage...

Ce sera pour les électeurs de Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Tort et Saint-Martin-les-Melle une nouveauté contrairement à ceux de Melle (qui le pratiquent depuis 1983) et de Saint-Léger-de-la-Martinière (qui l'ont expérimenté pour la première fois en 2014). Fini le scrutin uninominal pour désigner les conseillers municipaux et le panachage. Chaque électeur devra

voter pour une liste entière (toute modification apportée à une liste, adjonction ou suppression de noms, modification de l'ordre de présentation ou ajout d'un commentaire rend le bulletin nul).

Si à l'issue du premier tour, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, un second tour est organisé. Mais attention, pour

qu'une liste ait le droit de se présenter au second tour, elle doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 10 % des suffrages exprimés. A l'issue de ce second tour, la liste arrivée en tête (majorité absolue ou simple) sera celle qui détiendra la majorité municipale.

► À vos calculs pour connaître la répartition des sièges !

Les sièges sont répartis selon un modèle de calcul relativement complexe, à savoir pour les 33 postes de conseillers municipaux à Melle : La majorité des sièges sera attribué à la liste arrivée en tête (qu'elle soit ou non élue au premier tour) soient 17 sièges.

Les 16 sièges restant à pourvoir seront répartis à la proportionnelle entre toutes les listes y compris la liste arrivée en tête à l'exception des listes ayant recueillis moins de 5% des suffrages exprimés qui ne sont pas admises à la répartition des sièges. Ce qui donnerait avec deux listes, au moins

8 sièges supplémentaires à la liste arrivée en tête (soit un total minimum de 25 conseillers) et au maximum 8 sièges à la liste arrivée en second, les conseillers élus étant désignés dans l'ordre de présentation de la liste. S'il y a plus de deux listes en présence, les 16 sièges sont proportionnellement répartis entre elles (voir encadré pour les exemples et le mode de calcul). Bien entendu, les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste. Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu sur la même liste est appelé

à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Dans la semaine qui suit les élections, le conseil municipal est installé et procède à l'élection du Maire et des adjoints. Election sans surprise le nouveau maire étant en principe de la tête de la liste victorieuse. En effet avec ce mode de scrutin, l'électeur en votant pour une liste choisit de fait la tête de liste pour être son futur maire, si sa liste arrive en tête ou être le leader de l'opposition si elle arrive en second.

► Deux scrutins en un

A l'occasion de ces municipales, les électeurs voteront aussi pour désigner leurs délégués communautaires à l'aide du même bulletin de vote qui comportera également la liste des candidats à la communauté de communes, selon les mêmes principes que la liste des candidats à la municipalité. Les suffrages ne seront donc comptés qu'une seule fois et leur nombre sera nécessairement le même pour les deux élections. Ils serviront à répartir

les sièges de conseillers communautaires selon les mêmes règles que pour ceux des conseillers municipaux.

Voter est un acte citoyen fondamental et participer aux élections municipales est le premier engagement dans la vie de sa commune, engagement indispensable pour que vive la démocratie locale. Chacune et chacun d'entre nous peut aussi contribuer à la gestion de la commune en se portant candidat à condition de remplir

un certain nombre de conditions à titre personnel (Être de nationalité française ou ressortissant européen, avoir 18 ans révolus le jour du scrutin, être inscrit sur la liste électorale au 1er janvier de l'année de l'élection et avoir satisfait ses obligations militaires - service militaire ou JAPD) et collectif en participant à un regroupement de citoyens partageant des valeurs et des idéaux proches pour se rassembler autour d'un projet et se présenter sur une liste.

► REPARTITION DES SIÈGES, COMMENT ÇA MARCHE ?

Exemple 1 : 2 listes, résultats serrés

	Liste A	Liste B
Suffrage obtenus	1900	1850
Attribution de la majorité des sièges à la liste arrivée en tête	17 sièges	
Attribution des sièges restants à pourvoir à la proportionnelle à l'ensemble des listes	8 sièges	7 sièges
Attribution des sièges restants à la plus forte moyenne		1 siège
Nombre total de sièges par liste	25 sièges	8 sièges

Mode de calcul à la proportionnelle des 16 sièges restant à pourvoir :

Calcul du coefficient électoral : Suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir : $3750/16 = 234,37$

Attribution des sièges aux différentes listes : nombre de voix obtenues par la liste / coefficient électoral :

Liste A $1900/234,37 = 8,10$

Liste B $1850/234,37 = 7,89$

La liste A obtient 8 sièges supplémentaires et la liste B obtient 7 sièges.

Reste un siège à pourvoir, il est attribué à la plus forte moyenne. Un siège théorique supplémentaire est attribué à chaque liste pour calculer le nombre moyen de voix obtenu par chaque candidat. Il est au final attribué à la liste qui a la plus forte moyenne :

Nombre de voix obtenues par la liste / nombre de siège attribué + 1 = moyenne de la liste

Liste A : $1900 / 8+1 = 211,11$

Liste B : $1850 / 7+1 = 231,25$

Le siège restant est attribué à la liste B

Exemple 2 : 2 listes, écart significatif (résultats selon le même mode de calcul)

	Liste A	Liste B
Suffrage obtenus	2250	1500
Attribution de la majorité des sièges à la liste arrivée en tête	17 sièges	
Attribution des sièges restants à pourvoir à la proportionnelle à l'ensemble des listes	9 sièges	6 sièges
Attribution des sièges restants à la plus forte moyenne	1 siège	
Nombre total de sièges par liste	27 sièges	6 sièges

Exemple 3 : 4 listes, dont liste C moins de 10% des suffrages exprimés (résultat selon le même mode de calcul)

	Liste A	Liste B	Liste C	Liste D
Suffrage obtenus	1900	450	1300	100
Attribution de la majorité des sièges à la liste arrivée en tête	17 sièges			
Attribution des sièges restants à pourvoir à la proportionnelle à l'ensemble des listes	8 sièges	1 siège	5 sièges	
Attribution des sièges restants à la plus forte moyenne		1 siège	1 siège	
Nombre total de sièges par liste	25 sièges	2 sièges	6 sièges	0 siège

► Le CCAS, un lieu d'écoute et d'orientation

Un nouveau Centre Communal d'Action Social (CCAS) est né avec la commune nouvelle de la fusion du CCAS de Melle et de celui de St Léger de la Martinière. Emanation de la nouvelle municipalité et en charge de mettre en œuvre sa politique sociale, il est cependant un établissement public administratif indépendant avec un président (le maire Yves DEBIEN), une vice-Présidente (Martine DAVID) et un conseil d'administration composé à parité d'élus et de représentants des acteurs sociaux de la commune.

Récemment installée dans ses nouveaux locaux à côté de la mairie (bâtiment « Waldeck Rousseau »), Géraldine Texier, conseillère en économie sociale et familiale qui a remplacé Sylvie Mazoyer en septembre 2018, accueille les publics en difficulté. Outre des missions confiées par le conseil départemental comme le suivi

des bénéficiaires du RSA ou la gestion des logements d'urgence, sans oublier les tâches administratives, elle accueille tout(e) citoyen ou citoyenne de la ville de Melle éprouvant des difficultés d'ordre social ou financier, de façon passagère ou régulière. Après un entretien qui lui permet d'analyser la situation de la personne en toute confidentialité, elle peut ainsi l'aider dans la recherche de solutions adaptées. Cela se traduit soit par une orientation vers d'autres organismes pour faire valoir ses droits, soit par l'attribution d'une aide directe du CCAS (bons alimentaires, bons de carburant, prêts d'urgence ...) ou indirecte (aide au règlement de factures d'eau ou d'énergie auprès des fournisseurs). Il peut s'agir également de prescriptions auprès d'associations fournissant directement de la nourriture, des vêtements ou du mobilier.



Géraldine TEXIER
Conseillère en économie sociale
et familiale



Les permanences du CCAS

Semaines paires :

Melle (BAT Waldeck Rousseau) : Lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h

Saint-Léger-de-la-Martinière (Mairie) : Jeudi de 9h à 11h

Paizay-le-Tort (Mairie) : Vendredi de 9h à 11h

Semaines impaires :

Melle (BAT Waldeck Rousseau) : Lundi et jeudi de 14h à 17h et vendredi de 9h à 11h

Mazières-sur-Béronne (Mairie) : Mardi de 14h à 16h

Saint-Martin-lès-Melle (Mairie) : Vendredi de 14h à 16h

Contact :

Géraldine TEXIER

07.85.35.95.98 ou au 05.49.27.24.53

mail : ccas@ville-melle.fr

à l'ensemble des communes déléguées. Actuellement elle circule les mardi, jeudi après-midi et vendredi matin pour desservir les principaux lieux des trois communes historiques de Melle, St Léger de la Martinière et St Martin. Les tickets sont à retirer au CCAS au prix de 0,50 centimes d'euros, ainsi que les horaires des circuits.

Depuis début 2016, le CCAS a également ouvert un centre d'accueil et d'orientation de migrants qui séjournent de quelques semaines à quelques mois dans les anciens logements des pompiers impasse du feu. Cette activité a entraîné l'embauche d'un second travailleur social entièrement dédié à ces missions financées par l'Etat (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) ;

Clément, Sylvain, Ingrid et Ludovic se sont succédé pour accompagner les migrants dans leurs démarches de demande d'asile et d'insertion, avec l'aide d'une trentaine de bénévoles et les associations caritatives du secteur.

Pour faciliter l'accès à l'ensemble de ces services pour tous les citoyens de la commune nouvelle, des permanences ont été mises en place depuis début avril dans les mairies déléguées (voir planning ci-dessus). Mais toute personne peut se rendre dans n'importe quelle mairie pendant les heures de permanences assurées par Géraldine Texier. Il suffit de pousser la porte, et vous trouverez une oreille discrète et attentive ...

► Chemin de la découverte, encore du changement...

Depuis le début de l'année, des éléments nouveaux ont été apportés au chemin de la découverte. En effet, après avoir assuré la continuité du chemin sur la majeure partie du tracé, nous avons jugé nécessaire d'ajouter des panneaux indiquant les temps de parcours de quelques éléments phare de la promenade. Ces panneaux d'information permettent aux promeneurs occasionnels ou aux touristes de passage sur notre territoire d'être guidés autant pour l'itinéraire à suivre que pour les temps de parcours.

Sur la portion aménagée en 2018 (secteur des mines d'argent et derrière le lavoir de Loubeau), des bancs ont été ajoutés qui permettent tout à la fois de se reposer et de profiter de l'environnement visuel avec un point de vue particulièrement remarquable sur l'église Saint-Hilaire pour l'un d'entre eux (voir photo).

Pour compléter également le nouveau chemin créé l'année passée (champs près des mines), des arbres ont été plantés pour enrichir notre collection.

Nous réfléchissons actuellement sur les travaux à envisager pour 2019. Assurer une vraie continuité après le gîte d'étape afin de rejoindre la partie sauvage du chemin, aménager une liaison plus incitative en contrebas de la rocade vers les hauts de St-Hilaire sont des pistes de réflexion. En attendant, profitez bien de ce lieu remarquable que nous protégeons et entretenons puisqu'il fait partie de notre patrimoine commun et de l'identité de notre territoire.



► Solidarités nouvelles face au chômage

L'association Solidarités Nouvelles face au chômage (SNC) a été créée pour accompagner de façon humaine et personnalisée les personnes en recherche d'emploi. Elle propose un accompagnement bénévole, gratuit et sans limite de durée à chaque personne qui en fait la demande. Les accompagnateurs bénévoles offrent aux demandeurs d'emploi une écoute et un soutien méthodologique.

L'antenne de Melle a été créée en novembre 2017. Si vous êtes intéressé pour être accompagné ou devenir bénévole SNC dans le Mellois, vous pouvez contacter l'association par courriel à l'adresse suivante : snc.melle@gmail.com. Site web : snc.asso.fr

► Stérilisation des chats libres

L'article L211-27 du Code rural et de la pêche maritime dispose que le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification, préalablement à leur relâche dans ces mêmes lieux.

représentant de la commune et de l'association de protection des animaux.

Dans ce cadre, la Ville de Melle a signé une convention avec la Société protectrice des animaux (SPA) de Niort définissant les conditions de son intervention sur les chats libres, plus particulièrement sur les communes déléguées de Paizay-le-Tort et Melle.

Contact SPA : 09 64 42 60 59 / niort@la-spa.fr

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde de ces populations sont placés sous la responsabilité du

► Le mulet fantastique

Le mulet fantastique, d'après Gabriel Lévrier publié le dimanche 13 juillet 1851 dans "L'Echo républicain"

Pour Gabriel Lévrier, cette légende doit appartenir à l'arrondissement de Melle, cette patrie des beaux mulets, plus qu'à tous autres lieux.

Il y a bien des années, la tour de Melzéard n'existait pas encore, un pauvre chasseron bâtit un moulin, sur les rives de la Berlande, à Paizay-le-Tort. Comme ces sortes d'usines étaient alors fort imparfaites et assez rares, notre meunier eut bientôt une bonne clientèle ou comme l'on peut dire, une bonne courserie. La construction de son moulin lui ayant englouti jusqu'à son dernier denier, plus moyen d'acheter un mulet, qui eut été pourtant fort utile ! Les pratiques se plaignaient... Elles étaient obligées d'apporter le grain et de venir chercher la farine. Toutefois, quand ce n'était pas trop éloigné, le meunier, homme robuste, la retournait sur son dos, ce qui était bien fatigant ! Un jour qu'il se tenait rêveur et chagrin au bord du ruisseau, appuyé sur un saule, pendant que son moulin tournait avec un tic-tac des plus accélérés et des plus bruyants, ce qui lui avait mérité le nom de Batorgueuil, le meunier vit venir vers lui un mulet, petit, étique, et tout écorché, chargé d'un mauvais bât, conduit par un vieux qui allait clopin-clopant, couvert de haillons et fort laid. Le malheureux mulet altéré par un long chemin, sans doute, vint s'abreuver à deux pas du meunier et le bonhomme qui le suivait s'arrêta derrière en sifflant lentement pour exciter sa pauvre bête à boire. L'homme et l'animal avaient l'air si piteux, si cocasse, que le meunier ne put réprimer un grand éclat de rire en les regardant.

– Sur ma foi, dit-il, je n'ai pas de mulet, malgré le grand besoin d'en posséder, mais j'aime mieux m'en passer, que d'en avoir un semblable.

– Oui-dà, compère, dit le bonhomme, et pourquoi donc ?

– Parce que celui-là est fort laid, et si faible, qu'il a peine à porter son bât.

– Combien avez-vous de sacs à retourner à vos pratiques ? demanda le vieux.

– Quinze, environ, répondit le meunier.

– Eh bien ! Allez les chercher et mettez-les sur mon mulet, il les portera tous, et ceci où vous lui direz d'aller, sans être conduit.

– Vous plaisantez, bonhomme ! J'aime à rire un brin. Aussi, si vous voulez boire de mon vin, vous pouvez entrer au moulin, s'esclaffa le meunier.

– J'accepte, mais avant, pour vous prouver que je ne plaisante pas, allez chercher vos sacs et mettez-les sur mon mulet. Je ne boirai de

votre vin, qu'à cette condition.

Le meunier s'en fut en riant dans sa barbe, chercher le sac le plus lourd, l'apporta triomphant et le chargea sur le mulet. Bien convaincu que celui-ci allait fléchir sous le poids ! Mais il n'en fut rien, le mulet docile reçut la charge sans paraître s'en apercevoir, sans se déranger de son occupation qui était pour l'instant de brouter l'herbe verte et tendre des bords de l'eau.

– Bon, se dit le meunier, nous verrons bien au second...

Mais au second, au troisième, au quatrième, cinquième, jusqu'à quinze, enfin, le mulet ne broncha pas. Ce fut toujours la même impassibilité. Pour le charger, il avait fallu une échelle ; une véritable pyramide de sacs couvrait la pauvre bête. Le meunier ne riait plus, après l'étonnement, la crainte s'empara de son esprit, tellement qu'il se prit à trembler et à regarder le propriétaire du mulet avec des yeux hagards. Le vieux alors, lui dit :

– Ne crois-tu pas qu'un tel mulet ferait ton affaire ? Il en vaut dix, mange peu et n'est jamais malade.

– Il ferait bien mon affaire, balbutia le meunier. Mais, je n'ai pas d'argent.

– Que cela ne t'occupe pas, je donne cinq ans de crédit. Au jour du paiement qui sera donc dans cinq ans de ce jour, il t'en coûtera tout ce qu'il pourra porter de farine.

– Mais si je n'en pas assez pour le charger ?

– Alors, prends garde à toi.

Après une longue pose, pendant laquelle le meunier parut réfléchir profondément, il tendit sa main vers le vieux, scellant le marché. Le bonhomme disparut sans que le meunier sut comment. Pour le mulet, comme s'il eut compris qu'il venait de changer de maître, il se mit en devoir de suivre le meunier.

– Je crains d'avoir fait un marché avec le Diable, se dit notre homme, mais ma foi tant pis, d'ici cinq ans je puis bien m'enrichir avec une telle bête et quand je verrai approcher le terme du paiement, je ferai une telle provision de farine, que le mulet sera bien obligé de tomber sous le poids.

Les jours, les mois, les années s'écoulèrent... Le meunier fit d'excellentes affaires. Le mulet qui paraissait toujours aussi chétif, aussi maigre, aussi malheureux, ne perdait rien de sa force. Il portait toute la farine du moulin et retournait fort exactement le sac de chaque pratique, sans jamais se tromper de porte ; on le vit même une fois, tant son intelligence était grande, donner un vigoureux coup de pied à un coquin qui, n'ayant qu'un petit sac, voulait en prendre un gros, ce qui mit bien en garde dans le pays, contre l'envie de se tromper de sac. La joie régnait avec l'abondance au moulin ; ses enfants étaient frais et heureux, la meunière,

accorte et alerte. Lui seul paraissait parfois sombre, il avait des remords de son marché avec Satan. Il craignait pour son âme et souvent à genoux, priait en pleurant. La cinquième année allait bientôt expirer, les jours coulaient de l'avis du meunier, aussi vite que l'eau sous la roue, un mois encore et le jour du paiement était venu. Il crut prudent de s'approvisionner de blé au marché de Melle. Là, au grand ébahissement de ses voisins et de ses rivaux, il acheta tout ce qu'il trouva, c'est-à-dire plus de dix charrettes de quatre chevaux ; deux jours après, le tout arriva sans encombre au moulin, grâce au mulet qui en transporta bien la moitié pour sa part, et cela avec un empressement qui faisait dire au meunier : ce gaillard est si bien au moulin qu'il n'en veut plus partir.

– Maintenant, dit-il en se frottant les mains, le maître de Batorgueuil, je ne crains plus rien ; je vais moudre ces dix pleines charrettes de grain. Mon mulet ne pourra porter cette quantité de farine, et quand bien même il le pourrait, il sera impossible de lui mettre sur le dos...

Mais, ce que le meunier n'avait pas prévu, arriva. A dater du jour où la première mesure fut versée dans la trémie, une chaleur et un vent tellement grand se firent, que la rivière fut desséchée le soir même ; les sources donnaient à peine de quoi apaiser une soif brûlante, pas un moulin ne tournait à vingt lieues à la ronde. Grand fut le désespoir du meunier qui vit bien alors qu'il était perdu. En effet, l'échéance arrivée, le vieux se présenta.

– Ma farine, dit-il.

– Je n'en ai pas, fit le meunier, l'eau a manqué au moulin.

– Tu as été bien imprudent, pourquoi as-tu attendu au dernier mois, pour faire de la farine ? Mais si je n'emporte pas le paiement convenu, il me reste le débiteur.

Et faisant un signe, le mulet prit à belles dents le meunier, le plaça sur sa maigre échine, et tous les trois disparurent pour toujours...

Batorgueuil est aujourd'hui, devenu Boitorgueuil... Notre meunier semble l'avoir bu jusqu'à la lie...

